

Les femmes au travail – progression de la carrière des femmes

Pratiques prometteuses et recommandations politiques

Les femmes de la région MENA gagnent généralement beaucoup moins que les hommes et ont un accès plus restreint aux opportunités de leadership. Elles sont également confrontées à des restrictions sectorielles et en matière de temps de travail, ainsi qu'au harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Égalité salariale



14 pays de la région MENA* ont ratifié la **Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération**.

Une **convention collective** a été adoptée en Jordanie pour combler l'écart de rémunération des enseignants des écoles privées.



Les **Codes du travail** au Maroc et en Jordanie prescrivent « une rémunération égale pour un travail de valeur égale ». L'Égypte interdit la discrimination salariale fondée sur le sexe. La Tunisie inclut des dispositions génériques de non-discrimination dans ses Codes du travail.



Sous la direction de la Jordanie, la **Coalition internationale pour l'égalité salariale** a été lancée dans la région MENA pour lutter contre l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Recommandations politiques



Inclure une **disposition de non-discrimination** dans le code du travail ainsi que des **dispositions spéciales sur les droits des femmes au travail**, telles que l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

Leadership et modèles



Les **codes de gouvernance d'entreprise** au Maroc et en Jordanie mentionnent l'importance de l'équilibre entre les sexes dans les conseils d'administration. Les politiques de divulgation dans la région MENA contribuent à accroître la représentation des femmes dans les conseils d'administration. Les Émirats arabes unis ont fixé un quota minimum de femmes dans les conseils d'administration.



La Charte de l'Union mondiale des banques arabes pour la diversité des genres appelle à la non-discrimination dans les procédures de recrutement et de promotion.



Les pays ont adopté des lois pour donner plus de visibilité aux **modèles féminins dans les médias**.

Recommandations politiques



Améliorer l'équilibre entre les sexes dans la gouvernance d'entreprise grâce à des **quotas** et à l'inclusion d'une disposition sur l'égalité hommes-femmes dans les **codes de gouvernance d'entreprise**. Inclure une perspective d'égalité des sexes dans les documents politiques guidant le travail des **institutions médiatiques traditionnelles**.

Aménagement du temps de travail



Le Yémen est le seul pays de la région MENA à avoir ratifié la **Convention de l'OIT sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales**.



La réglementation jordanienne en matière **d'aménagement du temps de travail** couvre le travail flexible pour les employés féminins et masculins. L'Égypte et la Tunisie ont des dispositions légales qui permettent aux femmes employées dans le secteur public de travailler à temps partiel. En Égypte, les employés du secteur privé ayant des responsabilités familiales ont également le droit de travailler à temps partiel.

Recommandations politiques



Encourager la mise en œuvre de dispositions en matière **d'aménagement du temps de travail pour les femmes et les hommes** afin que les hommes puissent partager les responsabilités familiales.

Harcèlement sexuel au travail



La **Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement** et la recommandation qui l'accompagne ont été adoptées en 2019 et sont **ouvertes à la ratification**.



De nouvelles lois au Maroc et en Tunisie **doublent les peines** pour les auteurs de harcèlement ayant autorisé sur la victime. L'Égypte a introduit des **peines plus sévères** pour les auteurs de harcèlement ayant autorisé sur les victimes. En Jordanie, la banque El Etihad a mis en place une **politique de lutte contre harcèlement sexuel**.

Recommandations politiques



Travailler avec les partenaires sociaux et l'OIT en vue de la ratification de la **Convention sur le harcèlement et la violence au travail**.

Professions et heures de travail



Certains pays comme la Jordanie et les Émirats arabes unis ont levé les restrictions concernant le **travail de nuit des femmes**. Les Émirats arabes unis ont également levé les restrictions concernant les **emplois jugés dangereux**, ainsi que dans l'agriculture et les industries minière, manufacturière et énergétique.

Recommandations politiques



Supprimer toutes les dispositions juridiques discriminatoires liées à la participation des femmes au marché du travail, telles que celles qui interdisent aux femmes de travailler la nuit ou le même nombre d'heures que les hommes.

Secteur privé



Le secteur privé est de plus en plus conscient que les efforts en matière d'égalité des sexes **améliorent les résultats des entreprises**. Par exemple, la banque El Etihad en Jordanie et les entreprises agroalimentaires en Égypte font état d'une croissance positive de leurs activités grâce à leurs approches sensibles au genre.

Recommandations politiques



Rechercher et documenter les **initiatives nationales et régionales** du secteur privé en matière d'égalité hommes-femmes et leur donner une **plus grande visibilité**.

Recommandations politiques générales



Réviser les lois sur le statut personnel afin que les femmes n'aient pas besoin de l'accord d'un membre masculin de leur famille pour travailler.



Donner une reconnaissance législative à la violence économique en tant que forme de violence envers les femmes.



Veiller à ce que les inspections du travail se concentrent sur les dispositions légales en matière de non-discrimination et d'égalité hommes-femmes et les fassent respecter.